

**Numéro Activité
Formation**
11 95 01 28 695

Lieu de Formation
Fondation
Léonie Chaptal
19 rue Jean Lurçat
95200 SARCELLES
fondation@fondation-chaptal.fr
www.fondationleoniechaptal.fr

Inscription
Secrétariat IFAS
Tél : 01 39 90 58 45
Fax : 01 39 94 83 74

Quota : 25 élèves

Références administratives

DataDock : **0004130**
Certif info : **54913**
RNCP : **4495**
Formacode : **43436**
Code Rome : **J1501**

Éligible CPF Tous publics
COPANEF n°2083



Fiche Formation DEAS – Cursus Partiel

Formation d'Aide-Soignant(e) Cursus Partiel Sanction : Diplôme d'État d'Aide-Soignant(e) (DEAS)

Contexte législatif et réglementaire

La formation aide-soignante est légiférée par l'article D.4391-1 du Code de la Santé Publique. L'exercice de la profession est légiféré par l'article R.4311-4 du Code de la santé publique.

Compétences visées

L'Aide-Soignant(e) travaille en équipe sous la responsabilité d'un(e) Infirmier(e). Il/elle participe à la prise en charge de l'adulte bien portant, malade ou handicapé dans différentes structures :

- En assurant des soins d'hygiène, d'alimentation, de confort et des activités d'animation,
- En participant à la surveillance de l'état de santé des personnes et à la prévention des maladies et des accidents,
- En assistant l'Infirmier(e) lors de la réalisation de soins infirmiers,
- En privilégiant l'aspect relationnel et éducatif de sa fonction auprès de l'adulte et de sa famille et/ou de son entourage.

L'Aide-Soignant(e) exerce sa profession en hôpital ou clinique, en Maison de retraite, en service de soins à domicile, en établissement de soins spécialisés permettant la prise en charge d'adultes handicapés ou atteints de maladies chroniques **au regard des 8 compétences suivantes :**

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie,
- Apprécier l'état clinique d'une personne,
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
- Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes,
- Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage,
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins,
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Objectifs de la Formation

- Former des femmes et des hommes qui ont choisi d'exercer le métier d'aide-soignant,
- Accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'aide-soignant, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activités,
- Éveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un état d'esprit de sollicitude, d'investissement et de recherche de progression continue dans l'exercice de leur futur métier.

MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS POUR L'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT – CURSUS PARTIEL

Être âgé(e) d'au moins 17 ans à la date d'entrée en Formation

LISTE 3

Je suis Titulaire d'un **Baccalauréat Professionnel ASSP** ou **SAPAT** ou en classe de **Terminale**

Je souhaite bénéficier d'une dispense de modules de formation.

LISTE 4

Dispensés d'Unités de Formation

Je suis titulaire d'un Titre ou Diplôme suivant :

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
- Mention Complémentaire d'Aide à Domicile
- Diplôme d'Etat d'Aide-Médico Psychologique
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles

SELECTION SUR DOSSIER

Constitution d'un dossier à partir des éléments demandés

Mon dossier est retenu par le jury, je me présente à l'entretien.

ENTRETIEN DE SELECTION (sous réserve de modification)

20 minutes d'entretien individuel sur 20 POINTS

Présentation du parcours, puis dans un deuxième temps, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier (stages, expériences professionnelles,...) afin d'évaluer son intérêt pour la profession et sa motivation.

Classement établi en fonction du nombre de places ouvertes

CLASSEMENT SUR LISTE PRINCIPALE et COMPLEMENTAIRE

<p>Contenu et durée</p>	<p>Contenu de la Formation et durée (sous réserve de modification)</p> <p><i>La rentrée a lieu la première semaine de septembre. La durée de la formation est variable en fonction des pré-acquis du candidat (titre, diplôme ou VAE) :</i></p> <p>Validation des acquis de l'expérience (VAE) : Les candidats vont valider les compétences professionnelles qui leur manquent pour obtenir le DEAS. Ils suivent les modules et les stages correspondants.</p> <p>Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (D.E.A.V.S.) ou mention complémentaire aide à domicile (MCAD), les candidats doivent suivre et valider les modules 2, 3, 6, 8 et les stages correspondants.</p> <p>Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (D.E.A.P.) : les candidats doivent suivre et valider les modules 1, 3 et les stages correspondants.</p> <p>Auxiliaire Médico Psychologique (D.E.A.M.P.) : les candidats doivent suivre et valider les modules 2, 3, 6 et les stages correspondants.</p> <p>Accompagnant Educatif et Social (D.E.A.E.S.) : les candidats doivent suivre et valider les modules et les stages correspondants :</p> <p>Spécialité Accompagnement de la vie en Structure : 2 – 3 et 6 Spécialité Accompagnement de la vie à domicile : 2 – 3 – 6 et 8 Spécialité Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire : 1 – 2 – 3 – 6 et 8</p> <p>Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles(T.P.A.V.F) : les candidats doivent suivre et valider les modules 2, 3, 6, 7 et 8 et les stages correspondants.</p> <p>Diplôme d'Etat d'Ambulancier (D.E.A) : les candidats doivent suivre et valider les modules 1, 3, 6, et 8 et les stages correspondants.</p> <p>Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne" doivent suivre les modules de formation 2, 3 et 5 et effectuer douze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.</p> <p>Les personnes titulaires du baccalauréat "services aux personnes et aux territoires" doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer quatorze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <p>Les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l'aide à la réussite de l'élève.</p> <p>Méthodes classiques : Cours magistraux - Travaux dirigés - Travaux pratiques</p> <p>Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques -Jeux de rôle -Simulation</p> <p>L'apprentissage avec les autres permet à l'élève de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.</p> <p>Suivi pédagogique : Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique par un formateur référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Au-delà de l'établissement d'une relation de confiance, le suivi permet d'avoir avec l'élève un temps d'échange pour qu'il puisse se situer dans la formation et progresser dans ses acquisitions professionnelles.</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Les différents niveaux d'évaluation et de contrôle</p> <p>L'évaluation des modules comprend des écrits, des oraux et des mises en situations professionnelles sur les lieux de stage ou en institut.</p> <p>Pour valider un module, une note de 10/20 est nécessaire.</p> <p>L'évaluation des compétences en stage se fait selon une grille officielle. En fin de formation, un bilan des compétences est effectué. Une note de 10/20 est nécessaire pour valider une compétence. Les candidats sont déclarés reçus au D.E.A.S s'ils ont validé toutes les unités de compétences professionnelles.</p> <p>Le suivi de la présence de l'élève est effectif</p>
<p>Dates de concours</p>	<p>En attente de l'arrêté précisant les nouvelles modalités de sélection qui devrait paraître à la mi-décembre 2019</p> <p>Date d'entrée en Formation : 1^{ère} semaine de Septembre 2020</p>